

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Sodium molybdate dihydrate

FDS-nombre : 000000020206

Type de produit : Substance

Remarques : Document conformément à l'Art. 32 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : molybdate de disodium

No.-CAS : 10102-40-6

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119489495-21

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne

Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

Pays Poison Control Center : +1-303-389-1414 (Medical)  
basé : voir le chapitre 15.1

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

| Nom Chimique          | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement<br>REACH<br>No.-CE | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|-----------|
| molybdate de disodium | 10102-40-6<br>01-2119489495-21<br>231-551-7                           |                          | 100 %         | N.C.*     |

N.C.\* - Pas de substance dangereuse - pour information seulement

#### 3.2. Mélange

Non applicable

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

*Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

*Inhalation:*

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

*Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

*Contact avec les yeux:*

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

*Ingestion:*

Se rincer la bouche à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. Éviter la formation de poussière.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants            | Base / Valeur    | Valeur / Type d'exposition       | Facteur de dépassement | Remarques     |
|-----------------------|------------------|----------------------------------|------------------------|---------------|
| molybdate de disodium | INRS (FR)<br>VME | 5 mg/m <sup>3</sup><br>comme Mo  |                        | Valeur limité |
| molybdate de disodium | INRS (FR)<br>VLE | 10 mg/m <sup>3</sup><br>comme Mo | 15 minutes             | Valeur limité |

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

##### Valeurs DNEL/PNEC

| Composant             | Utilisation finale/ incidence                   | Durée d'exposition | Valeur                  | Voies d'exposition | Remarques |
|-----------------------|-------------------------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|-----------|
| molybdate de disodium | Travailleurs / Long terme - effets systémiques  |                    | 23,97 mg/m <sup>3</sup> | Inhalation         |           |
| molybdate de disodium | Consommateurs / Long terme - effets systémiques |                    | 7,15 mg/m <sup>3</sup>  | Inhalation         |           |
| molybdate de disodium | Consommateurs / Long terme - effets systémiques |                    | 7,3mg/kg bw/d           | Ingestion          |           |

| Composant             | Compartiment de l'environnement / Valeur | Remarques |
|-----------------------|------------------------------------------|-----------|
| molybdate de disodium | Eau douce: 27,25 mg/l                    |           |
| molybdate de disodium | Eau de mer: 4,87 mg/l                    |           |

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

|                       |                                                  |                          |
|-----------------------|--------------------------------------------------|--------------------------|
| molybdate de disodium | Sédiment d'eau douce: 48500 mg/kg                |                          |
| molybdate de disodium | Sédiment marin: 5085 mg/kg                       |                          |
| molybdate de disodium | Station de traitement des eaux usées: 46,57 mg/l | Assessment factor:<br>10 |
| molybdate de disodium | Sol: 20,39 mg/kg dw                              |                          |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

#### Équipement de protection individuelle

*Protection respiratoire:*

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

*Protection des mains:*

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

### *Protection des yeux:*

Lunettes de sécurité avec protections latérales

### *Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                   |                                                |
|-----------------------------------|------------------------------------------------|
| État physique                     | : solide                                       |
| Couleur                           | : blanc                                        |
| Odeur                             | : inodore                                      |
| poids moléculaire                 | : 241,95 g/mol                                 |
| Point/intervalle de fusion        | : 100 °C<br>Dégage de l'eau de cristallisation |
| Point/intervalle d'ébullition     | : donnée non disponible                        |
| Limite d'explosivité, supérieure  | : Non applicable                               |
| Limite d'explosivité, inférieure  | : Non applicable                               |
| Point d'éclair                    | : Non applicable                               |
| Température d'auto-inflammabilité | : Non applicable                               |
| Température de décomposition      | : 100 °C                                       |
| pH                                | : 7,0 - 10,0<br>à 20 °C                        |
| Viscosité, cinématique            | : donnée non disponible                        |
| Hydrosolubilité                   | : 840,0 g/l                                    |

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

à 20 °C

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité : env. 2,700 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C

Masse volumique  
apparente : env. 930 kg/m<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

100 °C

Perte de l'eau de cristallisation par chauffage

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

donnée non disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 4.233 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Substance d'essai: substance anhydre

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Substance d'essai: substance anhydre

*Toxicité aiguë par inhalation:*

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 1,93 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Substance d'essai: substance anhydre

*Irritation de la peau:*

Espèce: Lapin

Classification: Non irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Substance d'essai: substance anhydre

*Irritation des yeux:*

Espèce: oeil de lapin

Classification: Non irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Substance d'essai: substance anhydre

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

### *Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Classification: non sensibilisant

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Substance d'essai: substance anhydre

### *Mutagenicité sur les cellules germinales:*

Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères

Type de cellule: Cellule de lymphome chez la souris

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Méthode d'Essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

### *Toxicité pour la reproduction:*

Method: OCDE Ligne directrice 414

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 40 mg/kg bw/d

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 40 mg/kg bw/d

### *Danger par aspiration:*

Non applicable

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien  
donnée non disponible

### *Autres informations:*

donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

CL50

Essai en semi-statique

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Valeur: 610 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 203

*Toxicité des plantes aquatiques:*  
donnée non disponible

*Toxicité pour les microorganismes:*  
CE50  
Inhibition de la respiration  
Espèce: boue activée  
Valeur: 820 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE 209  
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*  
CL50  
Espèce: Daphnia (Daphnie)  
Valeur: 1.680 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

### 12.2. Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité:*  
Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID: Marchandise non  
dangereuse

IMDG: Marchandise non  
dangereuse

IATA: Marchandise non  
dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Marchandise non dangereuse

IATA: Marchandise non dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

### 14.4 Groupe d'emballage

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

Polluant marin: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

donnée non disponible

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Centre de contrôle de poison

| Pays               | Numéro de téléphone          |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche           | +4314064343                  |
| Belgique           | 070 245245                   |
| Bulgarie           | (+359)29154233               |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | +357 2240 5611               |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark           | 82121212                     |
| Estonie            | 16662; (+372)6269390         |
| Finlande           | 9471977                      |
| France             | +33(0)145425959              |
| Grèce              | +30 210 779 3777             |
| Hongrie            | (+36-80)201-199              |
| Islande            | 5432222                      |
| Irlande            | +353(1)8092166               |
| Italie             | 0382 24444                   |
| Allemagne          | Berlin : 030/19240           |
|                    | Bonn : 0228/19240            |
|                    | Erfurt : 0361/730730         |
|                    | Fribourg : 0761/19240        |
|                    | Göttingen : 0551/19240       |
|                    | Homburg : 06841/19240        |

| Pays             | Numéro de téléphone                         |
|------------------|---------------------------------------------|
| Liechtenstein    | +41 442515151                               |
| Lituanie         | +370532362052                               |
| Luxembourg       | 070245245; (+352)80002-5500                 |
| Malta            | +356 2395 2000                              |
| Pays-Bas         | 030-2748888                                 |
| Norvège          | 22591300                                    |
| Pologne          | +48 42 25 38 400                            |
| Portugal         | 800250250                                   |
| Roumanie         | +40 21 318 3606                             |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                           |
| Slovénie         | +386 1 400 6051                             |
| Espagne          | +34915620420                                |
| Suède            | 112 (begär<br>Giftinformation);+46104566786 |
| Suisse           | 145                                         |
| Royaume Uni      | (+44) 844 892 0111                          |

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

|          |                     |
|----------|---------------------|
|          | Mainz : 06131/19240 |
|          | Munich : 089/19240  |
| Lettonie | +37167042473        |

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

## Sodium molybdate dihydrate

13315-2.5KG

Version 1.4

Date de révision  
19.08.2021

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

---